

HONORAIRES de L'AGENCE

(TVA incluse de 20 %)

« VENTES »

Date de mise en vigueur : 01/01/2020

Rémunération (pourcentage appliqué sur le montant de la transaction)

Montant de la transaction	Locaux à usage D'habitation ou professionnel	Terrain à Bâtir
Jusqu'à 30.000 €	Forfait 3.000,00 € TTC	
De 30.001 à 107.000 €	Forfait de 7.000,00 € TTC	10 %
De 107.001 € à 200.000 €	6,50 %	10 %
De 200.001 € à 300.000 €	6,00 %	10 %
De 300.001 € à 400.000 €	5,50 %	10 %
A partir de 400.001 €	5,00 %	10 %

CHARGE DE LA REMUNERATION

Conformément aux usages locaux et sauf convention expresse différente entre les parties (indiquée au mandat) la rémunération sera à la charge de la partie indiquée ci- dessous :

VENDEURS

Transaction réalisés sans maniement de fonds par l'Agence

Transaction Vente & Achat – Location – Gestion immobilière – Syndic de copropriété